



DORVAL

Certificat d'autorisation Démolition

1. Immeuble visé par la demande

Adresse (numéro, rue, bureau)		Numéro de lot	
Ville	Province	Code postal	

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire ou mandataire

Nom de famille (lettres moulées)		Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone	Autre téléphone	Poste	Courriel

3. Renseignements sur l'entrepreneur exécutant les travaux

Nom de la compagnie		Licence R.B.Q.	
Nom de famille (lettres moulées)		Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone	Autre téléphone	Poste	Courriel

4. Renseignements sur les travaux

Coût des travaux	Date projetée du début des travaux :	Date projetée de la fin des travaux :
Travaux requis à la suite d'une catastrophe ☐ Oui, précisez :		Coupe d'arbre(s) requise pour les travaux ☐ Oui ☐ Non
Description / précisions :		

5. Informations supplémentaires

DÉMOLITION	☐ Bâtiment principal	☐ Construction accessoire	☐ N/A	☐ Démolition complète	☐ Démolition partielle
Les travaux de démolition sont réalisés suite à : ☐ Incendie ☐ Inondation ☐ Autre :					
Bâtiment visé par le règlement concernant les démolitions d'immeuble d'intérêt patrimonial (L-12507) : ☐ Oui ☐ Non					
Veillez identifier toutes autres demandes de permis/certificat reliées à ces travaux de démolition : ☐ Construction-nouvelle ☐ Rénovations ☐ Autre :					

DÉPLACEMENT	☐ Bâtiment principal	☐ Construction accessoire	☐ N/A
Veillez identifier toutes autres demandes de permis/certificat reliées à ces travaux de démolition : ☐ Construction-nouvelle ☐ Rénovations ☐ Autre :			
Raison du déplacement :			

6. Liste des documents obligatoires ⁽¹⁾

☐ Formulaire de demande de certificat d'autorisation de démolition ☐ Deux copies, en format PDF ou copie papier, d'un plan d'implantation montrant : a. la localisation du bâtiment à démolir; b. la localisation et les dimensions de toute construction et aménagements existants sur le terrain; c. la hauteur, la superficie totale brute des planchers hors sol et la superficie brute de plancher du sous-sol du bâtiment à démolir; d. le nombre de logements contenus dans le bâtiment devant être démolir s'il s'agit d'une habitation ou d'un bâtiment mixte. ☐ Évaluation du coût des travaux ☐ Deux photographies différentes et récentes du bâtiment à être démoli ☐ Description des conditions dans lesquelles la démolition sera exécutée ☐ Échéancier des travaux de démolition et date à laquelle la disjonction de tout service municipal est requise ☐ Preuve d'assurance responsabilité civile spécifiquement émise à cette fin ☐ Déclaration écrite dégageant la Cité de toute responsabilité à cet égard ☐ Copie de l'avis aux locataires ainsi qu'une preuve de sa délivrance ☐ Mesures prévues pour relocaliser les locataires s'il en est ou la date depuis laquelle le bâtiment est vacant, le cas échéant ☐ Lorsque exigé, un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé incluant les plans requis pour en vérifier la conformité à la réglementation ☐ Paiement des frais et des garanties financières, si applicables ☐ Rapport sur l'état du bâtiment émis par un architecte ou un ingénieur en structure désigné par la Cité de Dorval, indiquant le coût complet de restauration du bâtiment ☐ Rapport de repérage de matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, émis par un professionnel qualifié
--

(1) La « liste des documents obligatoires » n'est fournie qu'à titre indicatif. La Cité de Dorval se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité de la demande à toute réglementation applicable.

7. Envoi de votre formulaire

Faire une demande de permis

- 1- **Enregistrer** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
- 2- Remplissez-le et **sauvegardez-le à nouveau**.
- 3- Enregistrez tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
- 4- Envoyer votre demande à permis@ville.dorval.qc.ca (inscrire votre adresse en objet).

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez venir transmettre votre demande par l'entremise de notre poste libre-service (situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, au 60, avenue Martin), en personne ou par la poste.

Après la transmission

À compter du moment où l'ensemble des renseignements et documents techniques exigés sont fournis et conformes, qu'ils ne comportent pas d'erreurs et que le tarif a été payé, l'autorité compétente dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour délivrer (ou, le cas échéant, refuser de délivrer) un permis ou un certificat d'autorisation.

8. Paiement de la demande

Modes de paiement acceptés

- ➔ Chèque à l'ordre de « Cité de Dorval »
- ➔ Argent comptant
- ➔ Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- ➔ Carte de débit

Il sera possible de payer par téléphone, en personne ou par la poste.

Pour connaître le coût de la demande, veuillez vous référer au formulaire « Tarifs – permis et certificats ».

9. Signature

Signature du requérant	Date
------------------------	------

NB. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation pour débiter les travaux.